

Armagh, le 10 septembre 2019

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le dixième jour de septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2019-09-01

### **ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 1) Ouverture.
- 2) Mot de bienvenue du maire.
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 4) Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 août 2019. **(R)**
- 5) Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 6) Correspondance reçue :
  - a) Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration.
- 7) Points d'information :
  - a) Confirmation de rencontre avec M. Benoit Giguère, sergent, Sûreté du Québec.
  - b) Des agents de la Sûreté du Québec feront une journée de prévention et d'information concernant les armes à feu au Maché Tradition – le jeudi 13 septembre de 15h00 à 19h00.
- 8) Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 9) **Période de questions.**
- 10) Voirie :
  - a) Remerciement de Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse. **(R)**
  - b) Soumissions reçues pour les travaux de décohesionnement et de pavage sur une partie de la Fourche Ouest. **(R)**
  - c) Soumissions reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux. **(R)**
  - d) Financement des travaux de décohesionnement et de pavage. **(R)**
- 11) Sécurité civile :
  - a) Adoption du règlement numéro 178-2019 « Règlement modifiant certains articles du règlement 152-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. **(R)**
- 12) **Pause de 5 minutes.**
- 13) Aqueduc et égout :
  - a) Demande d'aide financière – Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP). **(R)**
- 14) Parc des chutes :
  - a) Soumissions reçues pour la réparation d'une partie de la fondation du bâtiment. **(R)**

- 15) Modification de la résolution 2019-07-12 - Dossier # 424816 à la Commission de la protection du territoire du Québec. **(R)**
- 16) Acquisition d'un terrain pour les services municipaux. **(R)**
- 17) Félicitations au Comité organisateur de la fête des Nouveaux résidents et nouveau-nés. **(R)**
- 18) Demande d'aide financière :
  - a) Accueil sérénité.- Participation financière. **(R)**
- 19) Période de questions.
- 20) Levée de l'assemblée. **(R)**

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-02

### **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2019**

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 13 août 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-03

### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – AOÛT 2019**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2019 au montant de 217 469.50 \$ ci-jointe :

#### **EXERCICE FINANCIER 2019**

2620-2994 QUEBEC INC.	DIVERS/FETE NOUV. RES/CFA	102,42
2620-2994 QUEBEC INC.	DIVERS/FETE NOUV. RES/CFA	56,07
ACCUEIL SERENITE DE BELLECHASSE	APPUI FINANCIER/MARHCE CANCER	100,00
ADMQ BEAUCE-CÔTE-SUD	COLLOQUE ZONE 2019	115,00
AGAT LABORATOIRES	SERVICE ANALYSES PUITTS PRIVES	469,68
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	112,50
CERCLE DES FERMIERES ARMAGH	LINGES VAISSELLE/FETE NOUV. RE	190,00
CREAPHISTE	JOURNAL SEPTEMBRE 2019	560,21
DSL MULTI-SERVICES INC.	DEBROUSSAILLAGE DES FOSSES	12 492,12
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE/SOCCER	244,61
EMS INFRASTRUCTURE INC.	SUPPORT TECH/EAU POTABLE	4 014,00
EMS INFRASTRUCTURE INC.	PLANS/DEVIS/PAVAGE FOURCHE O	7 760,81
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	POCHOIRS/DOSSIER SEC. ROUTIERE	2 666,24
ERABLE A LA BOUCHE (DE L')	SIROP/FETE NOUV. RES / CFA	80,00
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	359,87
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	143,72
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE/FOSSES 1ER RANG N-E/N-O	7 916,03
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE/FOSSES 1ER RANG+ST-CHARL	7 139,95
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE/FOSSES 6E ET 7E R+ST-CHA	5 277,35
FORTIER 2000 LTEE	PONCEAUX / RG SAINT-CHARLES	2 108,35
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	CHANGER HUILE / CAMION 201	400,82
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	CHANGER HUILE / UNITE URGENCE	430,26
GRUPE ACCISST (LE)	RENOUVELLEMENT ANNUEL/MUTUELLE	1 149,75
GRUPE P.G.F. INC.	CHARGEUR/LOADER/1ER RANG/ST-C	1 845,35
GRUPE ULTIMA INC.	AVENANT/JEUX GONFLABLES/FETE N	136,00
GRUPE ULTIMA INC.	AVENANT/ARTEFACTS	13,00
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 31 JOURS	1 426,08
HYDRO-QUEBEC	USINE DE FILTRATION / 61 JOURS	2 698,26
INFO-MANIAC	BATTERIE APC / BUREAU SEC.	126,42
INNOTEX INC.	DECONTAMINATION BUNKERS/INC	231,11
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/SEPT.	57,43

JACQUES CARON INC.	ARTICLES DE NETTOYAGE	75,31
JRT AUTOMATISATION INC.	TESTS/POMPE DOSEUSE/FILTRATION	287,44
KALITEC SIGNALISATION	ENS.SILHOUETTE FILLE+ANCRAGES	694,45
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES/ALUN	6 063,72
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG N-O	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG N-E	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG N-E	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG N-E	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG N-E	852,97
LAURIER ROY	CAMION/ FOSSSES 1ER RANG+ST-CHA	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	995,14
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	379,10
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	900,35
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 1ER RANG+ST-CHAR	805,58
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 6E ET 7E RANG	947,74
LAURIER ROY	CAMION/FOSSSES 6E RANG	308,02
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (7)	1 645,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	INGENERIE/PONCEAU ST-JOSEPH	2 369,60
M.R.C. DE BELLECHASSE	QUOTES PARTS / MRC / VERS #3	79 714,67
MARCEL CHAMBERLAND INC.	PLANCHES / FETE NOUV. RES /CFA	68,99
MARCHES TRADITION/COTE	EAU	20,07
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / AOUT 2019	9 839,68
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	PERMIS/SOIREE BENEVOLES	47,00
MUNICIPALITE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND	PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE	470,50
MUNICIPALITE DE SAINT-NEREE	SURVEILLANCE EXAMEN POMPIERS	31,25
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / SEPTEMBRE	212,13
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/AUTRES	554,86
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	TIMBRES/COURRIER/VERRES/ETC.	152,87
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	GANTS/EPURATION/CHIFFONS/GARAG	120,67
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP. / BATTERIE SEC.	5,39
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP. / PANNEAUX SIGN.	5,39
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./INNOTEX/BUNKERS	28,57
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./EMS/DEVIS ASPHAL	5,39
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / AOUT 2019	3 869,85
SANI ET CHEMIN INC.	VIDANGE RESERVOIRS/EAU POT.	2 030,46
SEAO - CONSTRUCTO	TRAVAUX PAVAGE/FOURCHE O	50,79
SERRE LI-MA	LIVRES/FÊTE NOUV. RES./CFA	50,00
SERV. DEPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	VERIF. COURS D'EAU/CASTORS	201,21
SERV. DEPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	DEMANTELEMENT BARRAGE/CASTORS	344,92
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	80,37
SM-EAU-EXPERT INC.	SOMAEU/PROBLEME CHLORATION	4 197,02
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI/ INV. FETE NOUV. RES/CFA	105,78
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / PROGRAMMATION LOISIRS	111,23
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL SEPTEMBRE 2019	119,54
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / SEPTEMBRE 2019	1 089,31
TALBOT ERIC	EMONDAGE/ABATTAGE ARBRES	8 170,00
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	466,57
TRANSPORT BERVON LTEE	CAMION/FOSSSES 1ER RANG/ST-CHAR	4 217,45
TRANSPORT DOYEN LTEE	CAMION/ FOSSSES 1ER RANG/ST-CHA	4 975,64
U.R.L.S. CHAUDIÈRE-APPALACHES	FORMATION MONITEURS TDJ (4)	833,11

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-04

## **REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MADAME STÉPHANIE LACHANCE, DÉPUTÉE DE BELLECHASSE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

De remercier Mme Stéphane Lachance, députée de Bellechasse, Adjointe parlementaire du ministre de la Famille, relativement à sa recommandation pour l'obtention de l'aide financière au montant de 13 450 \$ allouée à la municipalité d'Armagh dans le cadre du programme « Aide à la voirie locale – Volet Projets

particuliers d'amélioration.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-05

**SOUSSIONS REÇUES POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA FOURCHE OUEST**

**ATTENDU QUE** ce Conseil a adopté lors de la séance tenue le 13 août dernier la résolution, numéro 2019-08-05 afin de procéder à une demande d'appel d'offres public concernant des travaux de décohesionnement et de pavage d'une partie du rang de la Fourche Ouest;

**ATTENDU QUE** huit (8) entreprises ont déposé, une soumission conforme aux montants suivants incluant les taxes soient :

Les Entreprises Lévisiennes Inc	289 644.16 \$
Pavage U.C.P. inc.	291 102.83 \$
Constructions & Pavage Portneuf	302 428.86 \$
Construction BML Division Sintra Inc..	318 996.79 \$
Gilles Audet Excavation Inc..	327 953.20 \$
P.E. Pageau inc	354 900.23 \$
Pavco pavage et excavation	366 854.64 \$
Pavage F&F inc.	370 177.07 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil accepte la soumission conforme la plus basse, soit celle de Les entreprises Lévisiennes Inc. au montant de 289 644.16 \$ incluant les taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-06

**SOUSSIONS REÇUES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

**ATTENDU QUE** le service d'infrastructures de la MRC de Bellechasse a procédé à une demande sur invitation pour obtenir des offres de services professionnels concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de décohesionnement et d'asphaltage d'une partie du rang de la Fourche Ouest;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu quatre soumissions de firmes spécialisées;

**ATTENDU** la recommandation du service d'infrastructure de la MRC de Bellechasse par M. Paul Leblanc, ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que ce Conseil accepte selon la recommandation de M. Paul Leblanc, ingénieur, du service d'infrastructure de la MRC de Bellechasse, la soumission la plus basse de EXP au montant de 10 360 \$ avant taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de décohesionnement et d'asphaltage d'une partie du rang de la Fourche Ouest.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-07

**FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté la soumission de Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour la réalisation de divers travaux de décohesionnement et de pavage pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** ces travaux n'étaient pas entièrement prévus lors de l'adoption du budget 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose d'un surplus budgétaire accumulé lui permettant d'y puiser les sommes nécessaires pour la réalisation de la partie des travaux non prévus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

Que ce Conseil répartisse l'investissement requis pour ces divers travaux de décohesionnement et de pavage de la façon suivant : une partie à même les sommes disponibles dans le budget courant, par la suite, dans le fonds réservé de carrière sablière et pour compléter dans le surplus budgétaire accumulé afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation exigé par le programme TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-08

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 178-2019**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier certains articles du règlement 152-2015 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés »;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 13 août dernier 2019;

**ATTENDU QU'**une modification à l'annexe K a été apportée depuis sa présentation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>o</sup> Que le règlement portant le numéro 179-2018 soit adopté avec une modification à l'annexe K par le conseil de la municipalité d'Armagh.

2<sup>o</sup> Que ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Règlement no 178-2019 modifiant certains articles du règlement no 152-2015 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » de la municipalité d'Armagh.**

#### **ARTICLE 1 :**

**L'article 7.2.7 « Les panneaux d'arrêts »** l'annexe E est modifiée afin d'enlever l'arrêt suivant :

- **Rue Turgeon, en direction nord-est, intersection Rue Rochefort**

#### **ARTICLE 2 :**

**L'article 7.2.1 « Limite de vitesse de 30 km »** l'annexe B est modifiée afin d'ajouter l'endroit suivant :

- Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/heure sur toute partie des chemins publics suivant :

**1- Boulevard Henri**

**ARTICLE 3 :**

L'article 7.2.1.1 « **Limite de vitesse de 50 km** » l'annexe B est modifiée afin d'enlever l'endroit suivant :

**1. Boulevard Henri**

**ARTICLE 4 :**

L'article 7.2.8 « **PARC, TERRAIN DE JEUX ET VOIES CYCLABLES (SQ)** »

À moins d'autorisation contraire, la circulation des véhicules est prohibée en tout temps et à tout autre endroit que ceux prévus à cette fin par une signalisation dans les parcs, terrains de jeux, voies cyclables et piétonnières, ou autre endroit décrété comme tel par résolution du Conseil

**1- Voies cyclables et piétonnières énumérées à l'annexe K**

**ARTICLE 5 :**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Sarto Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.

**ANNEXE K**

**VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNIÈRES (SQ)  
(Article 7.4.1)**

1 - rue du Plateau (piétonnière)
2 - rue du Rocher (piétonnière)
3 - rue Cadrin (piétonnière)
4 - rue Garnier
5 - Boulevard Henri
6 - rue St-Cajetan jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Pierre (piétonnière)
7 - rue Saint-Pierre jusqu'à l'intersection de la rue de la Fabrique (piétonnière)
8 - rue de la Fabrique jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Pierre (piétonnière)
9 - rue Duchesneau (piétonnière)

Rés.2019-09-09

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1<sup>o</sup> QUE le conseil de la municipalité d'Armagh autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

2<sup>o</sup> QUE madame Sylvie Vachon, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-10

**SOUSSIONS REÇUES POUR LA RÉPARATION D'UNE PARTIE DE LA FONDATION DU BÂTIMENT DU PARC DES CHUTES D'ARMAGH**

**ATTENDU QUE** des réparations d'une partie de la fondation sont nécessaires au bâtiment du Parc des chutes d'Armagh;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé deux soumissions auprès d'entreprises spécialisées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>o</sup> Que ce Conseil accepte la soumission la plus basse étant celle de Construction C.D.T. Inc. pour un montant de 10 750 \$ avant taxes.

2<sup>o</sup> Que cette somme soit puisée au poste budgétaire « Promotion et Développement » dans la section investissement pour être transférée au poste dédié au Parc des chutes d'Armagh dans le budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-11

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-07-12 - COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DOSSIER # 424816 -**

**ATTENDU QUE** suite à l'examen préliminaire par la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec dans le dossier # 424816 de Chamberland et Langlois (1981) inc. il y a une erreur quant à la superficie visée;

**ATTENDU QUE** la superficie sur les plans soumis illustre une superficie approximative de 42,23 hectares et que d'après les services de la cartographie de la Commission il y a lieu de modifier pour une superficie de 41,88 hectares;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que ce Conseil modifie la résolution 2019-07-12 pour y inscrire d'après les services de la cartographie de la Commission une superficie de 41,88 hectares au lieu de 42,23 inscrite lors du dépôt de la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Chamberland et Langlois. (1981) inc.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-12

**ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** bien que le projet d'agrandissement du garage municipal sur son site actuel ait été rejeté par le Conseil en 2018 pour différentes raisons dont son coût et sa localisation, le besoin pour une telle infrastructure demeure entier;

**ATTENDU QUE** compte tenu des projets en cours et à venir, le besoin d'entreposage hivernal augmente de façon significative alors que l'espace dans les installations actuelles est limité;

**ATTENDU QUE** même si l'Écocentre n'est accessible que durant la belle

saison et que les périodes d'ouvertures sont limitées, cela occasionne tout de même une circulation de remorques et de camions incompatible avec tous projets de revitalisation du cœur du village;

**ATTENDU QUE** peu importe les choix qui seront faits par la Municipalité au cours des prochains mois et années en regard de son développement, l'acquisition d'un terrain pour ses services municipaux est un incontournable;

**ATTENDU QUE** l'acquisition d'un terrain ne présente aucun risque financier pour la Municipalité compte tenu de sa nature;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>o</sup> Que la Municipalité procède à la recherche et à l'acquisition d'un terrain, à l'intérieur du périmètre urbain, répondant aux critères suivants :

- A) une dimension suffisante pour :
- accueillir un garage municipal répondant aux besoins de la Municipalité;
  - disposer d'un espace d'entreposage extérieur;
  - disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour accueillir les installations de l'Écocentre si la décision était prise de le relocaliser éventuellement;
  - supporter des installations septiques et d'alimentation en eau potable si ces services n'y sont pas présents;
  -
- B) localisé dans un endroit pratique et facile d'accès;
- C) localisé dans un endroit compatible avec la fonction prévu qui est de nature «industrielle» et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la Municipalité.

2<sup>o</sup> Que les coûts d'acquisition soient couverts à même le surplus général de la Municipalité.

**Pour : Benoit Gagnon, Robert Gagnon,**

**Contre : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau**

**Résolution rejetée.**

Rés.2019-09-13

**FÉLICITATIONS AU COMITÉ FAMILLES ET AINÉS POUR LA FÊTE DES NOUVEAUX RÉSIDENTS ET NOUVEAU-NÉS**

**ATTENDU QUE** la « Fête des nouveaux résidents et nouveau-nés » organisée par le Comité Familles et Aînés a eu lieu le 8 septembre dernier au Parc des chutes d'Armagh;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu également lors de cette journée l'accréditation « Municipalité amie des enfants »;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil félicite chaleureusement le Comité Familles et Aînés ainsi que tous les bénévoles et participants pour leur implication lors de cet évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-14

**ACCUEIL SÉRÉNITÉ DE BELLECHASSE – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** Accueil Sérénité de Bellechasse organise la 5<sup>ième</sup> édition « LA MARCHÉ POUR LA SURVIE AU CANCER » le 5 octobre 2019 prochain;

**ATTENDU QUE** Accueil Sérénité de Bellechasse est un des organismes qui a



été sélectionné pour participer au projet pilote avec le CRIC (Centre régional intégré en cancer);

**ATTENDU QUE** ce projet pilote évalue une offre de service globale pour la personne en épisode de cancer et veut démontrer l'importance de la complémentarité des services du réseau public et de réseau communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

QUE ce Conseil appuie financièrement Accueil Sérénité de Bellechasse pour une somme de 100 \$ afin de soutenir l'organisme qui offre des services globales pour les personnes en épisode de cancer.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-09-15

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 h 25, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sarto Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.